

## **DECLARATION LIMINAIRE**

## Monsieur le Président,

Le comité technique Corse est convoqué ce jour notamment pour étudier les notes de service locales concernant la mise en œuvre de la réserve opérationnelle sur l'ensemble des terrains de l'OCAF et de l'OCBC.

Ce comité se tient le lendemain d'un comité technique DSNA/DO dont l'ordre du jour prévoyait une nouvelle décision DSNA relative à la création, à titre dérogatoire, d'une réserve opérationnelle exceptionnelle absolument vitale en ce contexte sanitaire difficile. Nous vous demanderons, Monsieur le Président, en préambule des points inscrits à l'ordre du jour relatifs à la réserve opérationnelle, de nous rassurer sur la mise en oeuvre de cette dérogation.

Nous aurons ensuite à décliner pour chacun des centres la réserve inopérationnelle et vexatoire imposée par l'administration et pour laquelle les organisations syndicales se sont unanimement opposées au niveau national.

Les sections corses du SNCTA, en dépit d'une piètre gestion RH récurrente et de moyens techniques les plus vétustes de France métropolitaine, avaient jusqu'ici toujours fait preuve d'agilité et de volontarisme pour faire fonctionner, du moins correctement, les centres. Cette course au débit sur le compte temps sera contreproductive sur l'implication des contrôleurs en raison notamment de la saisonnalité du trafic et laissera des séquelles durables.

Nous ne vous demanderons pas, Monsieur le Président du comité technique, de retirer les notes relatives à la réserve opérationnelle car nous sommes conscients qu'il est des orientations qui vous dépassent. Ce comité technique, dont l'issue est déjà connue, ne se bornera qu'à un simulacre de dialogue social visant à négocier le moins pire pour chacun des centres.

A ceux qui prônaient autrefois la concorde, vous tâcherez, Monsieur le Président, de démontrer l'absence d'efficience de vos encadrements locaux pour notifier en bonne et due forme chacun des placements en réserve opérationnelle ainsi que pour fournir les téléphones de service indispensables à la réserve opérationnelle hors site.

